



19 SEP. 2020

La Communauté de Communes du Pays Houdanais participe au « Fonds Résilience » pour soutenir financièrement les entreprises du territoire face à la crise.

Au sortir de la crise du coronavirus, la Communauté de Communes du Pays Houdanais a souhaité apporter son soutien aux entreprises locales touchées et s'est engagée dans le « Fonds Résilience » mis en place par la Région Ile-de-France, en collaboration avec la Banque des territoires et 70 collectivités franciliennes.

Suite à cette crise économique sans pareille, la Région Ile-de-France, en complément des dispositifs de l'Etat (prêt garanti par l'Etat, prêt rebond ou Banque Publique d'Investissement (BPI)), qui sur critères excluait certaines entreprises, a sollicité les EPCI afin de créer, par territoire, un fonds d'avances remboursables visant à relancer immédiatement l'activité des entreprises de ce même territoire.

Cet engagement a été unanime de la part des élus, qui ont voté lors du Conseil Communautaire du 25 juin dernier, une participation à hauteur de 80 000 € au « Fonds Résilience Ile-de-France ». « Aider les entreprises aujourd'hui pour préserver le tissu économique et l'emploi sur le territoire mais également pour préserver ses futures recettes fiscales » est une nécessité pour Jean MYOTTE, Vice-Président au développement économique.

Ce fonds de 100 millions d'euros mis en place par la Région Ile-de-France est une **avance remboursable exceptionnelle** en cette période de crise sanitaire. Elle permet aux TPE et PME très durement touchées de bénéficier d'un prêt à taux zéro sur une durée maximale de six ans, avec un différé de remboursement de deux ans au plus. Cette aide, disponible rapidement, **concerne toutes les entreprises, et les structures de l'économie sociale et solidaire de zéro à vingt salariés qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire quel que soit leur statut juridique.**

Les montants de l'aide varient entre 3 000 € et 100 000 €. Il est possible d'en faire la demande pendant six mois. Pour en bénéficier, les entreprises doivent se rendre sur la plateforme <https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience/>

